

**COMMUNE DE CHANTEIX**

\*\*\*\*\*

**PROCÈS-VERBAL**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**du 26 juin 2024 – 20h30**

\*\*\*\*\*

Le vingt six juin deux mille vingt quatre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

Présents : Jean MOUZAT - Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Marcel GUINDRE - Catherine VIDAL - Isabelle BAUDRY - Eric LIVET - Thierry LANNES - Jean-Marc SIMONEAU - Valérie BOUCHAREL - Evelyne LAVENU - Carla AFONSO DA CRUZ - Jean-Pierre VERGNE

Excusés représentés :

Excusés non représentés : Julien BARATAUD - Jean-François POUMIER

Françoise SERRE est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 21 juin 2024

**1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 mai 2024**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 21 mai 2024.

**2- RODP Enedis**

Monsieur le maire fait part au Conseil Municipal de l'état des sommes dues par Enedis pour 2024 au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité.

Cette redevance s'élève à 239 € - *Montant établi sur la base de la redevance 2002 avec un taux de revalorisation de 56,17%.*

**Le conseil est favorable à 13/13**

**Monsieur Jean-François POUMIER arrive à 20h45.**

**3- Frais de scolarisation en classe ULIS**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal d'un courrier de la Commune d'Uzerche, reçu le 03 juin 2024, relatif à la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques.

Cette commune dispose d'une section ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) qui accueille deux enfants domiciliés sur la commune de Chanteix. La scolarisation de cet enfant sur une autre commune prend un caractère obligatoire du fait de l'absence de ce type de classe sur la commune.

Conformément au code de l'éducation, article L.212-8, les communes de doivent participer financièrement à la scolarisation d'enfants résidant sur son territoire lorsque leur inscription dans une autre commune est justifiée par des motifs tirés de contraintes liées à des raisons médicales.

**Le conseil est favorable à 14/14**

#### **4- Eclairage Public - Place du monument aux Mort et extension parking Centre de Loisirs**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis transmis par la FDEE pour l'extension de l'éclairage public sur la place du monument au mort et sur le parking du centre de loisirs.

Le devis s'élève à 12 628.11 € TTC. La participation communale est de 50 % du HT soit : 5 261.71 €.

**Le conseil est favorable à 14/14**

#### **5- Validation devis travaux appartement ancienne poste**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a validé le projet de travaux de rénovation du 2ème appartement du bâtiment de l'ancienne poste pour un coût estimatif de 54 000€ TTC.

Monsieur le Maire rappelle que les crédits nécessaires à la fin des travaux ont été inscrits au budget communal 2024.

Monsieur Christophe BOURDET présente les derniers devis pour terminer les travaux dans le 2ème appartement.

**Le conseil est favorable à 14/14**

#### **6- Décision de ne pas soumettre le projet de modification n°2 du PLU de la commune de Chanteix à évaluation environnementale suite à la réception de l'avis de l'autorité environnementale au titre de l'examen au cas par cas ad hoc**

Par délibération du conseil municipal en date du 21 novembre 2023, la procédure de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Chanteix a été lancée.

Conformément à l'article R.104-33 du Code de l'Urbanisme, l'autorité environnementale a été saisie, dans le cadre d'un examen au cas par cas, pour avis sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale.

L'autorité environnementale a rendu un avis conforme le 29 mars 2024 sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale pour le projet de modification n°2 du PLU de Chanteix.

Le conseil municipal doit ainsi, conformément à l'article R.104-33 du Code de l'Urbanisme, au regard de l'avis conforme de l'autorité environnementale, rendre sa décision relative à la réalisation ou non d'une évaluation environnementale.

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.153-36, L.104-1, R.104-12, R.104-33, R.104-35, R.104-30 ;

Vu le Schéma de Cohérence Territorial du Pays de Tulle approuvé le 9 avril 2009 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 11 juillet 2017 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 novembre 2023, prescrivant la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Chanteix ;

Vu l'avis conforme de l'autorité environnementale du 29 mars 2024 ;

Vu le contenu du projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme de Chanteix ;

**Le conseil est favorable à 14/14**

#### **7- Réfection chemin de la Vergnotte**

Monsieur le Maire que la réfection du chemin de la Vergnotte fait partie des investissements prévus au budget communal 2024.

Aussi, il a été demandé un devis à l'entreprise EUROVIA et à l'entreprise ROUANNE.

Ces devis s'élèvent à 6 409.25 € HT soit 7691.10 € TTC pour l'entreprise EUROVIA et à 5 570.00 € HT soit 6 684.00 € TTC pour l'entreprise ROUANNE.

**Le conseil est favorable à 14/14**

#### **8- Mise à jour du tableau des emplois au 01 septembre 2024**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier et de maintenir à jour le tableau des emplois.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 20 novembre 2018.

Vu l'avis favorable à l'unanimité des collègues du Comité Social Territorial en date du 25 juin 2024

Le Maire propose à l'assemblée de procéder à la mise à jour du tableau des emplois afin qu'il soit le reflet de la situation actuelle de la collectivité.

Pour cela, il propose de supprimer :

- un emploi de rédacteur
- un emploi d'adjoint technique principal 2ème classe
- un emploi d'ATSEM 2ème classe

Le tableau des emplois est mis à jour à compter du **01 septembre 2024** :

TABLEAU DES EMPLOIS		
EMPLOIS PAR GRADE	Ancien effectif	Effectif au 01/09/2024
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe - 35h	1	1
Rédacteur - 35h00	1	0
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe - 39h	1	1
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe - 35h	1	1
<b>TOTAL FILIERE</b>	<b>4</b>	<b>3</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		
Agent de maîtrise principal – 35h	1	1
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe – 35h	1	0
Adjoint technique territorial – 17h et 10.94h	4	2
<b>TOTAL FILIERE</b>	<b>6</b>	<b>3</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>		
ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe - 15.27h	1	1
ATSEM 2 <sup>ème</sup> classe - 15.27h	1	0
<b>TOTAL FILIERE</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>7</b>

**Le conseil est favorable à 14/14**

#### **8- Mise à jour du tableau des emplois au 01 septembre 2024**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°18062020 en date du 09 juin 2020 créant l'emploi d'ATSEM à une durée hebdomadaire de 8 heures ;

Vu la délibération n°19062020 en date du 09 juin 2020 créant l'emploi d'adjoint technique à une durée hebdomadaire de 15 heures ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité des collègues du Comité Social Territorial rendu le 25.06.2024

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe permanent à temps non complet (8 heures hebdomadaires) afin d'intégrer les heures de ménage et autres tâches effectués à l'école dans le cadre des fonctions d'ATSEM et la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique permanent à temps non complet (15 heures hebdomadaires) afin que les heures de ménage et autres tâches effectués à l'école dans le cadre des fonctions d'ATSEM soient prises en compte sur l'emploi d'ATSEM et non plus sur l'emploi d'agent technique.

**Le conseil est favorable à 14/14**

## 9- Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article L522-27 du code général de la fonction publique, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité social territorial, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Vu l'avis favorable à l'unanimité des collègues du Comité Social Territorial en date du 25 juin 2024.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX (%)
Tous les cadres d'emplois	Tous les grades	100%

**Le conseil est favorable à 14/14**

## 10- Récupération charges eau et assainissement auprès des locataires

### **BATIMENT ECOLE**

#### **EAU**

Facture **ABONNEMENT** 2024 du Syndicat des eaux du Maumont de 103,39€ mandatée le 30.01.2024 (mandat n°42).

Abonnement à partager en 3 (1/3 école, 1/3 ALSH, et 1/3 locataires logements) soit 34,46€.

Part locataire :  $34,46 / 2 = 17,23€$

Facture **CONSOMMATION** du 19.09.2022 au 18.09.2023 du Syndicat des eaux du Maumont de 705.91€ mandatée le 06.05.2024 (mandat n°197).

Consommation à partager en 3 (1/3 école, 1/3 ALSH, et 1/3 locataires logements) soit 235.30€.

Part locataire :  $235.30 / 2 = 117.65€$

**Total part locataire ABNMT + CONSO Eau = 134.88€**

#### **ASSAINISSEMENT**

Facture Régie assainissement Tulle Agglo de 194.06€ mandatée le 24.10.2023 (mandat n°523).

Abonnement à partager en 3 (1/3 école, 1/3 ALSH, et 1/3 locataires logements) soit 9.77€.

$29.30 / 3 = 9.77€$

Part locataire :  $9.77 / 2 = 4.89€$

Consommation du 01/11/2023 au 30/04/2023 de 101m<sup>3</sup> soit 164.76 €

$164.76 € / 3 = 82.38€$

Part locataire  $82.38 € / 2 = 41.19€$

Facture Régie assainissement Tulle Agglo de 465.72€ mandatée le 28/05/2024 (mandat n°217).  
Abonnement à partager en 3 (1/3 école, 1/3 ALSH, et 1/3 locataires logements) soit 10.52€.  
 $31.55 / 3 = 10.52€$   
Part locataire :  $10.52 / 2 = 5.26€$

Consommation du 30/04/2023 au 01/11/2023 de 262m3 soit 434.17€  
 $434.17 / 3 = 144.72€$   
Part locataire  $144.72 / 2 = 72.36€$

**Total part locataire Assainissement = 123.70€**

**TOTAL EAU ET ASSAINISSEMENT :**

- Locataire logement 1 : **258.58 €**
- Locataire logement 2 : **258.58 €**

**La délibération est ajournée.**

**Monsieur Julien BARATAUD arrive à 21h30.**

**11- Questions diverses**

ASEPT

L'ASEPT propose des ateliers gratuits pour la population. Nous avons choisi trois ateliers qui nous intéressent : PEP'S EUREKA, équilibre et habitat. L'association reviendra vers la commune pour finaliser les interventions.

Cimetière

Françoise Serre propose une réflexion pour le tri des déchets du cimetière. En effet, il serait bon de séparer les déchets verts, qui pourraient être utilisés pour faire du compost, des déchets plastiques. Ces derniers seraient à emporter au recyclage de la déchetterie de Naves.

De plus, pour l'année prochaine, il faudra réfléchir à l'ajout de nouvelles cases pour le colombarium mais peut-être proposer une nouvelle offre de cavurnes.

Le Maire en profite pour féliciter la commission fleurissement car de nombreux habitants apprécient de voir des fleurs dans notre bourg.

Le conseil Municipal remercie Vincent Gaumy pour les plantations autour de la bascule.

Désherbage

L'ACJC a dés herbé la piste d'athlétisme et a déposé une bâche pour éviter la repousse des herbes. Il est proposé de faire la même chose sur le terrain de pétanque.

Nettoyage des vitres du bâtiment école

Des dépôts de crépis sur les vitres sont restés suite aux travaux de rénovation du bâtiment. Vu la quantité et la hauteur de certaines vitres, Carole Pompier ne peut en assurer le nettoyage. Un devis a été demandé à l'entreprise Cool's Nettoyage dont le montant est de 1008 euros. Le Conseil Municipal valide ce devis.

Maintenance informatique

Le devis d'AEL est choisi par la Conseil Municipal avec un engagement de 36 mois. L'écran de l'ordinateur est tombé en panne et sera changé très rapidement.

Téléphonie et fibre

Le devis de Welcom pro a été validé mais en attente de connaître les retours des différentes communes usagères.

### Suivi de voirie

La route des Trois Fonds a été faite par Eurovia mais il y a eu des soucis et une mauvaise compréhension avec l'entreprise. Les travaux devraient être repris en septembre.

Jean-Marc Simoneau et Christophe Bourdet font remarquer que nous ne pouvons pas fonctionner avec un forfait mais avec des mesures réelles, ce qui sera désormais demandé.

Il faut vérifier l'état des différents chemins, prioriser en fonction de notre enveloppe budgétisée et ce, chaque année.

### Coupe de bois communaux

M. Geoffroy a vu avec Jean-Marc Simoneau les bois appartenant à la commune qui sont menaçants et dangereux. Cela rapporterait 3500 euros environ à la commune.

Au Pont Noir, il faudra voir avec le département comment procéder.

Le Conseil Municipal fixe une date de visite au jeudi 11 juillet à 18h30.

### Mallette outillage

Christophe Bourdet propose l'achat d'une mallette d'outillage à laisser dans le camion de la commune. Le devis de 350 euros est validé par le Conseil Municipal.

### Circulation dans le bourg

Les parents qui déposent les enfants à la garderie ou au centre de loisirs ne respectent ni les panneaux de circulation, ni ceux de stationnement. Un nouveau sens de circulation est proposé et sera testé dans les prochains jours avec un envoi aux familles via le centre de loisirs ou l'école.

### La Navaroise

Le conseil municipal valide le passage de cette course de moto sur notre commune.

### Randonnée douce

Cette randonnée est proposée par l'Agglo. Il faut prévoir l'installation d'un panneau signalétique, plutôt à côté du monument aux morts.

### Table de pique-nique

La table de pique-nique sera installée sous le tilleul à côté du monument aux morts. Il faudra remettre une poubelle.

### Vente de Mélilotus

Le prochain conseil municipal devra délibérer sur cette vente afin qu'elle puisse se faire avant la fin de l'année.

### Réseau chemin des Maurians

Mme et M. Bordas souhaitent installer la fibre. Il faudra donc vérifier le passage des réseaux.

### Jurés d'assise

Ont été tirés au sort : M. Janis Rathonie, M. Laurent Costes et Mme Laetitia Bellessort.

### Conseil d'école

Françoise Serre fait un compte-rendu du Conseil d'école qui a eu lieu le 11 juin 2024.

Actuellement, nous avons 31 élèves répartis comme suit :

3 GS / 6 CP / 8 CE1 soit 17 élèves

3 CE2 / 8 CM1 / 3 CM2 soit 14 élèves

L'année prochaine : 34 élèves

5 GS / 3 CP / 6 CE1 soit 14 élèves

8 CE2 / 3 CM1 / 9 CM2 soit 20 élèves

L'année prochaine, 9 CM 2 rentreront en 6ème. Attention aux effectifs et faire en sorte que tous les enfants

de MS reviennent bien en GS dans notre école.

Le repas proposé par le comité de jumelage et concocté par David Jaillot a été apprécié par les enfants ainsi que le moment d'échange avec Yvette Farges, représentante du comité de jumelage. Le souhait de tous est de poursuivre cette collaboration l'année prochaine.

Bureaux de vote

Constitution des deux bureaux de vote pour les élections législatives des 30 juin et 7 juillet.

30 juin 2024 :

8h/11h	Jean Mouzat / Françoise Serre / Christophe Bourdet / Marcel Guindre / Isabelle Baudry
11h/15h	Catherine Vidal / Jean-François Poumier / Jean-Marc Simoneau / Jean-Pierre Vergne
15h/18h	Carla Afonso / Thierry Lannes / Evelyne Lavenu / Eric Livet

7 juillet 2024 :

8h/11h	Jean Mouzat / Françoise Serre // Marcel Guindre / Thierry Lannes
11h/15h	Catherine Vidal / Valérie Boucharel / Jean-Marc Simoneau / Jean-Pierre Vergne
15h/18h	Julien Barateau / Isabelle Baudry / Evelyne Lavenu / Eric Livet

**La date du prochain conseil municipal est fixée au 17 juillet 2024.**

La séance est donc levée à 23h10.

Fait à Chanteix, le 08 juillet 2024

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

